Image not found or type unknown

Garde d'enfant apres un divorce

Par **laetitiamamour**, le **20/05/2011** à **18:32**

Bonjour,
je suis divorcee depuis 2009 à l'amiable. En ce qui concerne la garde, il a ete etablie que je dispose de la residence du petit et que le pere disposait d'un week end sur deux et la moitie des vacances. Suite à un changement de disponibilite de mon ex mari, nous avons decide de faire une garde alternee depuis septembre 2009. A l'heure actuelle, j'ai refait ma vie et j'ai demenage en dehors du departement. Suite à la garde alternee, nous avons etabli une convention ensemble sans repasser devant l'avocat ou le juge. Mais je ne souhaite plus faire la garde alternee et desire revenir à la garde etablie lors du divorce. Cependant je ne sais pas si cela est possible et si cette convention a un statut equivalent à un jugement.
Je desirerai savoir dans quel mesure je peux reprendre la garde de depart meme sans l'accord du pere (apres le jugement il a signe un papier de resignation de procedure anterieure). A l'heure actuelle le pere me refuse la garde et m'empeche de pouvoir inscrire l'enfant dans ma commune.
En clair, je voudrai savoir quels sont mes droits et ceux du pere.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés